

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

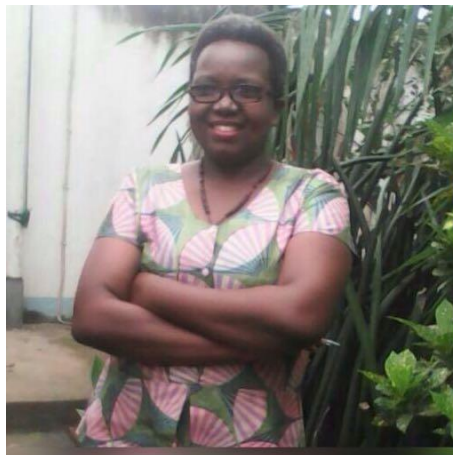
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°151 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 25 février au 3 mars 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 3 mars 2019, au moins 523 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS</i>	5
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS</i>	7
<i>I.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>III. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC	: <i>Agent de Police Chef</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
EUSEBU	: <i>Eglise de l'Unité et du Saint Esprit au Burundi</i>
FAB	: <i>Forces Armées Burundaises</i>
MSF	: <i>Médecins Sans Frontières</i>
PALIPEHUTU FNL	: <i>Parti de Libération du Peuple Hutu, Forces Nationales de Libération</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TPS	: <i>Technicien de Promotion de la Santé</i>
UNHCR	: <i>United Nations High Commissioner for Refugees</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 16 personnes tuées dont 7 cadavres retrouvés, 4 torturées, 12 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG¹.

Parmi les victimes identifiées, figurent 3 femmes tuées.

Le phénomène de cadavres qui continue à s'observer dans divers endroits du pays est inquiétant par son nombre croissant.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier les membres du parti CNL.

¹ Ces deux victimes de VBG ont été aussi tuées après le viol.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Six personnes tuées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 2 mars 2019, vers 22 heures, dans un bar dit "chez Bingo", sur la colline Gaharawe, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, six personnes ont été tuées par un policier, APC Léopold Nizigiyimana. Selon des sources sur place, ce policier a fusillé trois civils et un policier. Selon les mêmes sources, deux autres personnes ont succombé de leurs blessures à l'hôpital MSF de Kigobe à Bujumbura et quatre personnes ont été aussi blessées.

Une personne tuée en commune Buhinyuza, province Muyinga

En date du 26 février 2019, Jean Claude Mukeshimana alias Gacube, policier affecté à la position de Kara, sur la colline et zone Jarama, commune Buhinyuza, province Muyinga, a tiré sur Nimubona. Selon des sources sur place, la victime a été dépêchée à l'hôpital de Buhiga, province Karusi où elle a succombé à ses blessures, le lendemain. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et détenu au commissariat communal de police de Buhinyuza.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 1^{er} mars 2019, Bruno Simbavimbere alias Mamba, compositeur, ancien batteur de l'orchestre national « AMABANO » et président de l'Amicale des Musiciens Burundais, a succombé à ses blessures à l'hôpital Roi Khaled en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime avait été attaquée et blessé au niveau de la tête par des gens non identifiés armés de machettes lorsqu'elle rentrait chez lui au quartier Kibenga, dans la nuit du 22 février 2019.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Busoni, province Kirundo

En date du 28 février 2019, à 500 mètres de la barrière des Imbonerakure, gardiens des frontières, sur les bords du lac Rweru de la côte de la colline Sigu, zone Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo, deux corps sans vie non identifiés ont été retrouvés. Selon des sources sur place, le premier corps était d'un homme tout nu et le deuxième celui d'une femme portant une jupe avec des cheveux défrisés. Selon les mêmes sources, en date du 2 mars 2019, vers 20 heures, ces corps ont été enterrés par des Imbonerakure sous la supervision de Juvénal Ndorere, chef de zone Nyagisozi sans aucune enquête.

Quatre corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 1^{er} mars 2019, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, quatre corps sans vie ligotés ont été retrouvés par des garde-forestiers de la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, le chef de zone Butahana a ordonné l'enterrement immédiat de ces corps sans faire d'enquête.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS

Une personne torturée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 25 février 2019, le chef de zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo accompagné des Imbonerakure des zones Mugeru et Munzenze ont battu, blessé et conduit au cachot communal Cyrille Midagi de la colline Kaniha de la même commune. Selon des sources sur place, ils ont accusé la victime d'organiser une insurrection de sa communauté. Selon les mêmes sources, la victime a été relaxée pour qu'elle aille se faire soigner et d'y retourner.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2019 indique qu'en date du 24 février 2019, vers 20 heures, sur la colline Gitanga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Nkunzimana, menuisier, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD a été tabassé par quatre Imbonerakure dont les nommés Bangerageje et Nimbona. Selon des sources sur place, la victime réclamait une somme d'argent que lui devait Bangerageje qui par après a appelé ses collègues qui l'ont aidé à tabasser la victime. Selon les mêmes sources, ils l'ont tabassé jusqu'à perdre connaissance. Ses voisins l'ont évacué vers l'hôpital de Buhiga et les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits par la police au cachot communal de Buhiga.

Une personne torturée en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2019 indique qu'en date du 9 février 2019, vers 17 heures, sur la colline Higiyo, commune et province Gitega, Léonidas Manirambona, enseignant à l'ECOFO Higiyo, a été tabassé par 3 jeunes Imbonerakure dont Butoyi. Selon des sources sur place, ces 3 jeunes Imbonerakure, étaient en train de faire des exercices physiques dans une salle de classe de ladite école. Léonidas Manirambona leur a demandé pourquoi ils faisaient du sport en classe et ils l'ont tabassé et blessé à plusieurs parties du corps et particulièrement au visage qui a gonflé. Absent au service du 11 au 14 février 2019 parce qu'il était malade, Léonidas a eu deux lettres de demande d'explication de son Directeur, Christian Nkinzoyimana, et lui a menacé de mutation. Selon les mêmes sources, Léonidas a porté plainte auprès de l'OPJ Philbert Minani du parquet de Gitega contre Butoyi, présumé auteur qui a refusé de répondre à la convocation.

Une personne torturée en commune Gishubi, province Gitega

En date du 25 février 2019, vers 15 heures, dans un bar, des Imbonerakure de la colline Cimba, zone Nyabiraba, commune Gishubi, province Gitega ont battu et conduit au cachot Edouard, un jeune homme de cette localité, l'accusant de ne pas participer aux travaux communautaires. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont ligoté les mains dans le dos avec des fils de fer et l'ont conduit au cachot communal. Selon les mêmes sources, la victime a été relaxée le lendemain.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 27 février 2019, vers 10 heures, Alain Claude Ntahorwamiye alias Dédé, cadre du Département de la planification au ministère des finances, point focal du Fonds Mondial pour l'Environnement, a été arrêté à son lieu de travail par Salvator Ihorihoze, responsable du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, il était accusé d'être à l'origine du blocage de transfert des fonds du FME au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement. Selon les mêmes sources, cet agent du SNR n'avait pas un mandat d'arrêt et disait que ce cadre était recherché par le SNR, son véhicule, ses documents personnels et son téléphone ont été saisis. Il a été relâché dans l'après-midi du 28 février 2019, vers 15 heures.

Une personne arrêtée en commune et province Rumonge

En date du 27 février 2019, en zone Minago, commune et province Rumonge, Aaron Bigirimana, ex-FAB et natif de la colline Muhuzu, a été arrêté par des policiers au moment où il se rendait à Minago pour récupérer ses effets personnels qu'il avait laissés à sa descente du bus. Selon des sources sur place, il a été arrêté après deux jours de son retour d'exil en provenance de la Tanzanie. Selon les mêmes sources, il a été détenu d'abord au cachot de la zone Minago, il a ensuite été embarqué à bord d'une moto d'un agent du SNR de la commune Burambi vers la province Rumonge. Aaron Bigirimana a été libéré dans l'après-midi du 1^{er} mars 2019 après l'intervention d'une délégation de l'UNHCR en commune Rumonge, dans l'avant-midi.

Une personne arrêtée en commune Rango, province Kayanza

En date du 3 mars 2019, dans un cabaret, sur la colline Muzumure, commune Rango, province Kayanza, Gérard Hatungimana, membre du CNL, originaire de la colline Nyabigoyi, zone Gaheta, de la même commune, a été arrêté et détenu au cachot communal par Ngeze et Aimable, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir dit que le parti d'Agathon Rwasa a été agréé.

Une personne arrêtée en commune Buhinyuza, province Muyinga

En date du 26 février 2019, au bureau du commissariat communal de police de Buhinyuza, province Muyinga, Benjamin Ndinduruvugo, OPJ audit commissariat a été arrêté et conduit par des policiers au cachot de la PJ à Muyinga. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir facilité l'évasion d'une personne qui était au cachot dudit commissariat. Selon les mêmes sources, il est victime de son ancienne appartenance politique au mouvement armé PALIPEHUTU-FNL, et suspecté de soutenir le parti CNL.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2019 indique que depuis le 15 février 2019, Gaspard Nduwimana, Président de la coopérative des orpailleurs de la colline Gahararo, commune Butihinda, province Muyinga, dénommée « Komeza ibikorwa dutere imbere », est détenu au cachot du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, Gaspard a été arrêté le 10 janvier 2019 par des agents du SNR et l'ont conduit à un cachot du SNR à Bujumbura, puis ramené à Muyinga. Selon les mêmes sources, il est victime d'une lettre qu'il a écrite, le 8 janvier 2019, au Ministre de l'Eau, de l'Energie et

des Mines, Côme Manirakiza, pour l'avertir du désordre qui pourrait s'installer si le Gouvernement ne laissait pas les membres de ladite coopérative exploiter de l'or dans les terres prises de force par la société Burundi Mining Company.

Six personnes arrêtées en commune Nyamurenza, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2019 indique qu'en date du 24 février 2019, au centre Kakibogo, colline Rurama, commune Nyamurenza, province Ngozi, Eric Niyonzima, Tharcisse Nkuzimana, Jean Marie Niyonkuru, Jean Claude Mwizero, Thomas Nisabire et Niyonkuru alias Sénégalais, tous de la même colline et membres du parti CNL ont été arrêtés et conduits par des Imbonerakure au cachot communal de police à Nyamurenza. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure étaient dirigés par Dismas Barengayabo, enseignant, maître responsable de l'ECOFO Gasezerwa et représentant communal des Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal, Dieudonné Niyonzima.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 26 février 2019, vers 7 heures, Evariste Mujawayesu, commerçant et évangéliste de l'EUSEBU de la colline Gifuruzi, au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, province Makamba, a été arrêté par des policiers de la garde de Jean Claude Nduwimana, administrateur de la commune Nyanza Lac. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'organiser un culte matinal sans autorisation. Selon les mêmes sources sur place, l'administrateur a ordonné à sa garde de l'arrêter après son culte matinal s'il ne paye pas une amende de 400 000 fbu. Evariste Mujawayesu a refusé de donner cette amende en exigeant des éclaircissements sur la loi violée et il a été relâché dans l'après-midi.

1.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne tuée en commune Rugazi, province Bubanza

En date du 26 février 2019, vers 18 heures, à la sous-colline Rweya, colline Karambira, zone et commune Rugazi, province Bubanza, deux jeunes hommes âgés entre 25 ans et 30 ans ont violé et assassiné Emelyne Irakoze, une jeune fille de cette localité. Selon des sources sur place, ils ont pris de force cette élève dans un boisement d'eucalyptus quand elle allait emprunter un cahier chez son camarade de classe. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot communal de Rugazi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhinyuza, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2019 indique qu'en date du 24 février 2019, vers 16 heures, sur la colline Muramba, commune Buhinyuza, province Muyinga, un corps sans vie de Félicisme Mukantambara, âgée de 26 ans, élève au Lycée Communal Muramba en 2^{ème} année post fondamental, option sciences sociales et humaines, a été retrouvé dans la brousse. Selon des sources sur place, la victime a été violée et blessée dans ses parties génitales à l'aide des objets tranchants, puis étranglée à l'aide d'une corde. Trois suspects dont Roger Niyongabo, enseignant de l'ECOFO Vyondo qui courtisait la fille, ont été arrêtés par la police et conduits au cachot communal de police à Buhinyuza.

II. FAITS SECURITAIRES

Une tentative de meurtre en commune Giheta, province Gitega

En date du 26 février 2019, le prénommé Célestin, cultivateur de la colline Bihororo, zone et commune Giheta, province Gitega, a été attaqué à son domicile par des Imbonerakure l'accusant d'avoir acheté à 1500 fbu un kg d'engrais chimique volé. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure accompagnés de Vincent, policier en congé, l'ont d'abord obligé de sortir de sa maison et il a refusé, ensuite ils ont défoncé la porte de sa maison. Selon les mêmes sources, la victime a failli être décapitée à coups de machette par Ndikumana, un de ces Imbonerakure. La victime a été évacuée vers l'hôpital Clinique Saint Joseph.

Des entraînements paramilitaires en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 février 2019 indique que sur les collines Bukeye et Mugerama, zone et commune Nyanza-Lac, province Makamba, des entraînements paramilitaires de quatre-vingt Imbonerakure ont été lancés respectivement par le chef des Imbonerakure sur la colline Bukeye, Onesphore alias Rukangabana, en date du 24 février 2019 et par Alexis Nimubona, directeur de l'ECOFO Mugerama, chef des Imbonerakure sur cette même colline, en date du 15 février 2019. Selon des sources sur place, ces entraînements sont dispensés par des militaires du 522^{ème} bataillon commando du camp Nyanza-Lac. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure se préparent pour rejoindre les autres se trouvant en RDC.

Deux personnes blessées en commune Mwakiro, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2019 indique qu'en date du 24 février 2019, vers 22 heures, sur la colline Rugabano, commune Mwakiro, province Muyinga, une grenade a été lancée dans la maison de Luc Nimbona blessant ses 2 enfants. Selon des sources sur place, cette grenade a été lancée à travers la fenêtre et tombée près de ces enfants qui dormaient.

Une personne intimidée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 mars 2019 indique que Longin Nsengiyumva, TPS au CDS de Butezi subit des intimidations de la part de Hakizimana Rénovat et Sylvain, respectivement représentant communal et représentant provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils lui ont obligé d'écrire une lettre d'adhésion au parti CNDD-FDD sinon qu'il va être muté dans la province Karuzi. Ils lui avaient ordonné d'empêcher les membres d'Agathon Rwasa de participer aux activités des agents de santé communautaire mais il ne les a pas empêchés. Selon les mêmes sources, ces représentants ont mis sur place un groupe des Imbonerakure qui tabassent des gens qui s'opposent à l'idéologie du parti CNDD-FDD.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.